



CIRCULAIRE N° 36

Objet: Enquête sur les dépenses des ménages et le coût du logement et des services domestiques à Genève aux fins du calcul de l'indice d'ajustement

1. Du 3 au 31 octobre 2005, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) procédera à une enquête sur le **coût du logement et des services domestiques** ainsi qu'à une enquête sur les **dépenses des ménages** auprès des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur afin de recueillir des données statistiques pour calculer l'indice d'ajustement à Genève. Les informations recueillies grâce à ces deux enquêtes serviront à établir les coefficients de pondération de l'élément logement et des dépenses des ménages (c'est-à-dire la répartition en pourcentage des dépenses) utilisés pour calculer l'indice d'ajustement, ainsi que les seuils de versement de l'allocation-logement.
2. **Tous les fonctionnaires des classes P-1 à D-1 et L-1 à L-6** en poste en Suisse qui sont engagés à titre permanent, pour une durée indéfinie, pour une période de stage ou pour une durée de six mois au moins, seront priés de remplir un questionnaire sur **le coût du logement et des services domestiques**.
3. En outre, un petit nombre de **fonctionnaires choisis au hasard** des mêmes catégories et classes seront priés de répondre à un questionnaire sur **les dépenses des ménages**.
4. Les questionnaires devront être remplis entre le 3 et le 31 octobre 2005, la période de référence pour les deux enquêtes étant le mois d'octobre 2005. Il y a lieu de noter que certaines dépenses des ménages doivent être exprimées en valeur hebdomadaire pendant quatre semaines. Il importe donc de noter soigneusement les dépenses et de les inscrire sur le questionnaire une fois par semaine pendant quatre semaines.
5. Les deux questionnaires sont disponibles en anglais et en français et peuvent être remplis et renvoyés sous deux formes: une version électronique et une version papier. Chaque fonctionnaire ne doit remplir qu'une seule version, l'électronique ou celle sur papier.
6. La version électronique est une application Web interactive, qui peut être remplie en ligne après inscription et obtention d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Les fonctionnaires recevront courant septembre un courrier électronique leur indiquant le lien à utiliser ainsi que des instructions point par point détaillées sur la manière de remplir les questionnaires. La version électronique récapitule les données entrées, ce qui permet de les vérifier et de corriger les

erreurs. Il est également possible de se connecter plusieurs fois au questionnaire si nécessaire. Seule la dernière série de données révisée est conservée.

7. La version papier du questionnaire sera distribuée en pièce jointe au courrier électronique susdit. Elle peut être téléchargée, imprimée et remplie à la main. Les deux versions contiennent des informations générales ainsi que des instructions spécifiques et parfaitement explicites sur plusieurs points importants.

8. En attendant, les fonctionnaires peuvent en savoir plus sur les questionnaires en accédant à l'adresse Web ci-après: <http://icsc.un.org/resources/col/pp/instructions.htm>.

9. Tous les renseignements communiqués par les fonctionnaires seront considérés comme strictement confidentiels. Ils ne seront dépouillés que par le secrétariat de la CFPI et aucune donnée individuelle ne sera communiquée à quiconque, ni à l'administration ni à l'association du personnel.

10. Les questionnaires électroniques peuvent être renvoyés jusqu'au 4 novembre 2005, date après laquelle la CFPI désactivera les applications. Les questionnaires sur papier devront être eux aussi retournés avant le 4 novembre 2005 à la Section de la planification des programmes et du budget (ONUG, bureau 120) au Palais des Nations, dans une enveloppe cachetée portant la mention CONFIDENTIEL. Ces enveloppes cachetées seront transmises directement au secrétariat de la CFPI. Toutes questions concernant les questionnaires ou autres demandes de précision devront être adressées à la Section de la planification des programmes et du budget (poste 7-3498).

11. Il est dans l'intérêt des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur de remplir les questionnaires aussi complètement et précisément que possible, car les résultats de l'enquête auront une incidence directe sur le montant de l'indemnité de poste et, par conséquent, sur les traitements nets. Les mêmes fonctionnaires sont donc priés de répondre aux questionnaires et de faire de leur mieux pour fournir des données complètes et exactes.

12. Il est essentiel et extrêmement souhaitable que les fonctionnaires participent à l'enquête.

L'Administrateur chargé de la Division de l'administration
(Signé) Hany **Abdel-Aziz**